



PRÉAMBULE

- **Le vélo est un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique pour la santé et la qualité de l'air.** Adapté à la fois à un usage quotidien, touristique et de loisirs, il favorise l'intermodalité et constitue un outil précieux au service de la transition écologique. Pourtant, la part modale du vélo ne représente que 3% des déplacements quotidiens en France. En Normandie, seulement 1,2% des actifs va travailler à vélo alors que la moyenne nationale est établie à 2%.
- **La Région Normandie, en qualité de chef de file « climat-air-énergie », définit sa politique stratégique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie sur son territoire.** Également chef de file en matière d'intermodalité, elle souhaite assurer une meilleure continuité de service entre les réseaux et systèmes publics de transports (urbain, interurbain, ferroviaire...). L'objectif est de faciliter les déplacements sur tout le territoire en combinant l'ensemble des modes et services de transports. Le vélo est ainsi présent dans les grands schémas régionaux : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3), le Schéma véloroutes et voies vertes (SR3V).
- **Afin de répondre aux objectifs du Plan vélo et mobilités actives, dont l'ambition est de faire progresser la part modale du vélo à 12,5% d'ici 2030, les différents services de la Région Normandie sont mobilisés.** L'enjeu est de proposer différents dispositifs et actions permettant d'accompagner les porteurs de projets et de développer l'usage du vélo en Normandie. Soutien à l'acquisition de vélos électriques, aide à la réalisation d'aménagements cyclables, soutien aux structures qui encouragent et accompagnent la pratique du vélo, telles sont les initiatives de la Région dont vous trouverez les déclinaisons concrètes dans ce guide qui vous est spécialement dédié.



SOMMAIRE

		BÉNÉFICIAIRES						
		Lycées	Collectivités (communes, EPCI)	Associations	Particuliers	Entreprises	Autres	PAGE
	Infos + Le vélo c'est l'avenir : SRADDET et PRSE		🚲					6
⊙ ⊙	Filière touristique régionale : services vélo		🚲	🚲		🚲		7
⊙	Subvention pour Opérations de Réparation ou d'Aménagement (SORA)	🚲						8
⊙	Acquisition de vélos pour usage pédagogique dans les lycées	🚲						9
	À connaître Atouts Normandie, des avantages pour les jeunes				🚲			10
⊙	IDEE Action Mobilité durable : aide à l'acquisition de vélo électrique		🚲	🚲		🚲		11
⊙ ⊙	IDEE Innovation Mobilité durable		🚲	🚲		🚲	🚲	12
⊙	IDEE Conseil Mobilité durable			🚲		🚲		13
	Infos + Contrats de territoires / Territoires durables 2030 Territoires 100% énergies renouvelables		🚲					14
⊙ ⊙	Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité		🚲				🚲	15
	À connaître Les actions de l'Etat pour développer les projets cyclables		🚲					16-17
	Infos + La marque Accueil vélo				🚲			18
	Infos + Le Guide des aides en ligne	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	18
⊙ ⊙	Aide régionale aux parcs d'activités		🚲				🚲	19
⊙ ⊙	Rénovation urbaine des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)		🚲	🚲			🚲	20
⊙ ⊙	Aménagement de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)		🚲					21
	Carte des stationnements vélos dans les gares et Pôles d'Échanges Multimodaux				🚲			22-23
	Focus Train + vélo, le tandem gagnant				🚲			24
	Focus Futurs Omnéo : accessibles aux vélos				🚲			24
	Focus Transporter son vélo dans les bus urbains et interurbains				🚲			25
	À connaître Comment j'y vais.fr				🚲			26
⊙ ⊙ ⊙	Accompagner le développement de maisons du vélo en Normandie		🚲	🚲		🚲		27
⊙ ⊙ ⊙	Emergence ESS Coopérative					🚲		28
⊙ ⊙ ⊙	Emergence ESS			🚲		🚲		29
	Focus 3 structures qui encouragent et accompagnent la pratique du vélo			🚲	🚲	🚲		30
	Contacts utiles	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	🚲	31

Retrouvez l'ensemble de ces dispositifs sous forme de fiches pratiques détaillées dans le Guide des aides en ligne : <https://aides.normandie.fr>



INFOS +

Le vélo, c'est l'avenir !

La thématique vélo est également présente dans les grands schémas régionaux...

- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, nouvel outil d'aménagement multithématiques et transversal, lui fait ainsi la part belle, notamment au chapitre des transports, de la transition énergétique et de la qualité de vie : création de places vélos dans les trains, aménagement de pistes cyclables, développement de l'intermodalité, itinéraires touristiques...



CONTACT

sraddet@normandie.fr

- Le **Plan Régional Santé Environnement**, qui a pour ambition de réduire l'impact des facteurs environnementaux sur la santé des Normands, prend lui aussi largement en compte l'atout vélo. Il rappelle dans son axe « Aménager un environnement et un cadre de vie favorables à la santé » que l'effet bénéfique du développement des mobilités actives sur la santé est avéré. Et il préconise dans la mise en œuvre de la politique régionale « Prévention promotion santé », une sensibilisation des acteurs locaux aux bienfaits de la pratique du vélo.



CONTACT

sante@normandie.fr

Santé Environnement
Plan régional normand
TOUS ACTEURS EN NORMANDIE

Filière touristique régionale : services vélo

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- La Région souhaite développer une offre de services liés aux **grands itinéraires régionaux** répondant aux attentes des touristes à vélo (location one-way, location vélo assistance électrique, transport et consignes de bagages...).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **structures publiques**,
- Les **structures privées**,
- Les **associations**.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **Aide à la création ou à l'adaptation d'une offre de location de vélos** ou autres services associés nécessaires pour développer le cyclotourisme en Normandie.
- Le **seuil d'intervention est de 5 000 € minimum** et l'aide est plafonnée à 40 000 € sur 3 ans.
- La Région se réserve le **droit de mobiliser du FEDER** en fonction des projets.



CONTACT

Direction Economie, Enseignement Supérieur, Tourisme, Recherche et Innovation (DEESTRI)
Service Tourisme
02 31 06 95 72
tourisme@normandie.fr



POUR EN SAVOIR + CLIQUER ICI

Subventions pour Opérations de Réparation ou d'Aménagement (SORA)

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Subventionner les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)** de manière spécifique pour la prise en charge d'opérations de réparation ponctuelles, de maintenance lourde ou d'aménagements (stationnements vélos...) en complément du Plan pluriannuel d'investissement dans les lycées publics.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)** de Normandie.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

L'aide peut être accordée en fonctionnement ou en investissement. Elle est calculée selon la nature des dépenses proposées et des capacités financières des EPL.

Le dispositif est applicable aux opérations liées à :

- **l'amélioration des conditions d'accueil des élèves et l'amélioration des conditions de travail des personnels éducatifs,**
- **la sécurité des usagers,**
- **le maintien en état du bâti.**

Le taux d'intervention de la collectivité est déterminé au regard du nombre de jours de fonds de roulement net mobilisable (nb JFdRm), calculé sur la base des éléments du compte financier N-1 diminués des éventuels prélèvements réalisés au cours de l'exercice N (document intitulé « Fonds de roulement et capacité à prélever »).

Ce taux d'intervention est ensuite appliqué à l'assiette de dépenses subventionnables. Le montant de la subvention correspond à l'assiette de dépenses subventionnables multiplié par taux d'intervention régionale.



CONTACT

Direction des Lycées de Normandie,
Service Dialogue de Gestion et Fonctionnement,
02 35 52 57 20

**POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI**



Acquisition de vélos pour usage pédagogique dans les lycées

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Équiper les lycées en vélos afin de permettre aux lycéens de les utiliser** sous la responsabilité des enseignants dans le cadre d'activités pédagogiques (cours d'éducation physique et sportive notamment).

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **lycées publics** normands.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

La Direction des Lycées de Normandie diffuse chaque année une circulaire relative aux équipements pédagogiques, précisant les modalités de dépôt des demandes sur le portail extranet « **Mon Espace - Aides - Normandie** ».

Chaque demande déposée sur le portail fait l'objet d'une instruction commune entre la Direction des Lycées de Normandie et les services académiques compétents, au regard :

- des **équipements existants** au sein de l'établissement et de leur vétusté ;
- des **opérations de travaux** programmées ;
- du **fonds de roulement du budget** de l'établissement ;
- de la **capacité budgétaire** de la Région.

Dans le cas d'un arbitrage favorable, **l'établissement procède directement à l'achat de l'équipement avec l'aide d'une subvention de la Région.** À titre d'exemple, le lycée Jean Rostand à Offranville a bénéficié d'une subvention **pour l'acquisition de 18 vélos électriques.**



CONTACT

Direction des Lycées de Normandie,
Service Equipements
02 35 52 21 22



**POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI**



À CONNAÎTRE

Atouts Normandie, des avantages pour les jeunes

- **Atouts Normandie est le dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans** : il leur offre des avantages pour leur formation ou leurs loisirs. En rejoignant la communauté Atouts Normandie Loisirs (adhésion : 10 €), les jeunes bénéficient de 110 € d'avantages supplémentaires dont 30 € pour pratiquer leur sport ou activité préférée.

Une bonne astuce pour participer au financement de sa licence auprès de la trentaine de vélos clubs normands partenaires !

➤ En savoir plus sur <https://atouts.normandie.fr>



IDÉE Action Mobilité durable : aide à l'acquisition de vélo électrique

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Faciliter l'achat de vélo électrique** pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et aider à la transition énergétique.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **communes** ou leurs groupements,
- Les **associations**,
- Les **microentreprises**.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **Taux de participation** : 25% du prix de base hors taxes, dans la limite de 10 000 €.
- **Les projets présentant une démarche complète d'accompagnement au changement** et qui s'inscrivent dans un écosystème de mobilité et de développement durable sont privilégiés.



CONTACT

Direction Energie, Environnement
et Développement Durable (DEEDD)
Service Energie Renouvelable
02 31 06 98 27



IDÉE Innovation Mobilité durable

POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Il s'agit de soutenir des projets innovants et expérimentaux dans le domaine de la mobilité durable.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **associations**,
- Les **collectivités** et leurs groupements,
- Les **entreprises**,
- Les **établissements publics**,
- Les **établissements d'enseignement** publics et privés,
- Les **maîtres d'ouvrage** publics et privés de l'habitat collectif (bailleurs, copropriétés, etc.) et de bâtiments tertiaires,
- Les **GIP**,
- Les **sociétés d'économie mixte**
- ...

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- Les projets soutenus doivent démontrer leur **caractère innovant**, concerner la **mobilité décarbonée**, participer à **l'atteinte des objectifs fixés dans les grands schémas et plans régionaux** et contribuer à **l'attractivité du territoire**.
- La Région propose une aide à la matérialisation de ces nouveaux projets. **Le taux d'aide régionale est de 50% maximum du coût total HT du projet** (ou coût total TTC si le porteur de projet n'est pas assujéti à la TVA).
- Une attention particulière sera portée **aux projets transversaux et cohérents entre plusieurs thématiques de développement durable**.



CONTACT

Direction Energie,
Environnement
et Développement Durable
(DEEDD)
Service Energie
Renouvelable
02 31 06 98 27



À NOTER

Cette aide fait partie du dispositif IDEE (Initiative Développement Durable Energie Environnement) qui comprend 4 volets : stratégie, conseil, action, innovation.

IDÉE Conseil Mobilité durable

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Encourager les Normands à engager des investissements et des actions concrètes en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et du développement durable.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **associations**,
- Les **petites et moyennes entreprises**.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- La Région apporte un soutien financier** aux accompagnements techniques et conseils pré-opérationnels qui permettent :
- d'élaborer et de mettre en œuvre des démarches visant à **réduire les émissions de CO2 et autres polluants** ;
 - de favoriser et soutenir le développement **d'une mobilité alternative et décarbonée**.
- Pour être éligible, un projet de mobilité durable doit avoir **un impact territorial avéré** et contribuer **aux objectifs des schémas régionaux**.
Le taux et le montant de l'aide régionale sont déterminés à l'examen du dossier.



CONTACT

Direction Energie,
Environnement
et Développement Durable
(DEEDD)
Service Energie
Renouvelable
02 31 06 98 27



À NOTER

Cette aide fait partie du dispositif IDEE (Initiative Développement Durable Energie Environnement) qui comprend 4 volets : stratégie, conseil, action, innovation.



INFOS +



Contrats de territoires : financement de projets

- **La Région soutient le développement des territoires** : elle signe avec les intercommunalités (EPCI) normandes une convention de partenariat permettant de financer un certain nombre de projets d'aménagement structurants. Une bonification est accordée aux territoires ruraux défavorisés.
- **Trois axes sont privilégiés : attractivité et rayonnement, développement économique et compétitivité, services et équipements accessibles à tous.**

Territoires durables 2030

- **9 territoires* ont par ailleurs été labellisés par la Région « Territoires durables 2030 »** et vont à ce titre bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour mettre en œuvre leur stratégie globale et ambitieuse de développement durable.

* CA du Cotentin, CC Côte Ouest Centre Manche, CC Coutances Mer et Bocage, CA Lisieux Normandie, CA Seine Eure, PETR du Pays de Bray, CU Le Havre Seine métropole, CC Yvetot Normandie, CU Alençon.

POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI

Territoires 100% énergies renouvelables

- **10 territoires* ont été sélectionnés pour devenir 100% énergies renouvelables en 2040**, y compris en matière de transports. Ils bénéficient d'un accompagnement privilégié de la Région et de l'ADEME pour atteindre cet objectif ambitieux.

* CA Caux Vallée de Seine, CA Seine Normandie Agglomération, Intercom Bernay Terre de Normandie, PETR du Perche Ormais, CU d'Alençon, CC Cingal Suisse Normande, CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, CC cœur de Nacre, CA St Lô Agglo, PETR de la baie du Mont-St Michel.

POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI

Aménagements cyclables favorisant l'intermodalité

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Favoriser le développement des déplacements alternatifs en soutenant** : les études préalables aux aménagements cyclables ; la réalisation d'aménagements cyclables favorisant l'intermodalité ; les itinéraires cyclables structurants à l'échelle régionale permettant de renforcer la continuité et la sécurité de ces axes majeurs.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les communes et EPCI, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les grands ports maritimes (GPM)**
- **Les sociétés publiques locales (SPL) et les sociétés d'économie mixte (SEM)** dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Un effort particulier est consenti pour **les villes moyennes et les communes à dominante rurale.**

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **Taux d'intervention : 30% pour les études et de 30% à 50% pour les projets de pistes cyclables et voies vertes non inscrites dans le Schéma régional des véloroutes et voies vertes.** Une bonification est accordée aux projets qui s'intègrent dans un contrat de territoire ou une démarche Territoire durable 2030.



CONTACT

Direction Mobilités & Infrastructures
Service Offre de Mobilité et Intermodalité
02 35 52 56 06



POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI



À CONNAÎTRE

Les actions de l'État

L'État propose également différentes actions pour développer les projets cyclables.

CEREMA

• Le **Cérema** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire et du Ministère de la cohésion des territoires. **Le Cérema publie des recommandations techniques en matière d'aménagements cyclables ainsi que des bonnes pratiques gratuites.**

➤ <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/velo-amenagements>

FONDS MOBILITÉS ACTIVES-CONTINUITÉS CYCLABLES

Fonds mobilités actives

• Dans le cadre du plan Vélo et mobilités actives annoncé le 14 septembre 2018, un fonds mobilités actives a été créé dont l'objectif est **de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités.**

• Budget : **350 millions d'€ sur 7 ans.**

• Territoires éligibles : **collectivités et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, EPCI.**

➤ Pour en savoir plus :
Ministère de la Transition écologique et solidaire :
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives



Appel à projets Fonds mobilités actives « continuités cyclables »

• L'objectif est de permettre aux territoires de **résorber les discontinuités d'itinéraires cyclables.**

• Budget : **50 millions d'€ en 2019.**

• Territoires éligibles : **collectivités et groupements de collectivités, autorités organisatrices de la mobilité, EPCI.**

➤ Pour en savoir plus :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Normandie (DREAL) :

02 35 58 65 09

smi.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Adresse mail dédiée à l'appel à projet :

aapmobactives@developpement-durable.gouv.fr

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

• Peuvent être soutenues : **les opérations d'aménagement de pistes cyclables** portées par les communes, intercommunalités ou PETR, et plus généralement **les infrastructures permettant de développer la pratique du vélo.**

➤ Contacts :

Préfecture de la Seine-Maritime : 02 32 76 51 72

Préfecture de l'Eure : 02 32 78 28 72

Préfecture du Calvados : 02 31 30 64 13 / 02 31 30 63 75

Préfecture de la Manche : 02 33 75 49 33

Préfecture de l'Orne : 02 33 80 60 61 / 02 33 80 60 60

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)

• Peuvent être soutenues : **les actions qui concourent à accroître l'attractivité des territoires et les actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable** portées par les collectivités locales et les associations (études, travaux d'aménagements cyclables et équipement en matériel... à l'exclusion du simple renouvellement).

➤ Contacts :

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) :

02 32 76 51 81



INFOS +

La marque **Accueil Vélo**

- **La marque Accueil Vélo identifie les établissements touristiques pouvant accueillir les touristes à vélo** : hébergements touristiques, loueurs et réparateurs professionnels de vélos... Pour cela, ces derniers doivent être situés à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé et répondre à un ensemble de critères de confort et de sécurité adaptés à la pratique du tourisme à vélo.

➤ www.francevelotourisme.com/devenir-accueil-velo



Consultez le **Guide des aides régionales** en ligne

- **La Région Normandie propose de nombreux dispositifs d'aides destinés aux entreprises, aux associations, aux lycées et aux particuliers.** Elle intervient également auprès des collectivités locales pour accompagner leurs projets de développement. L'ensemble de ces dispositifs sont consultables sous forme de fiches pratiques classées par thématiques dans le Guide des aides en ligne. Une recherche multi-critères vous permettra de trouver l'aide appropriée à votre projet.

➤ Rendez-vous sur <https://aides.normandie.fr>

Aide régionale **aux parcs d'activités**

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Favoriser la création, l'extension ou la requalification de parcs d'activités** pour développer une offre d'accueil adaptée aux besoins des entreprises tout en favorisant la mutation économique, écologique et numérique des territoires.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les maîtres d'ouvrage** que sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les communes, les GIP, les syndicats ou groupements de communes à fiscalité propre, les syndicats mixtes, les Grands Ports Maritimes,
- **Les maîtres d'ouvrage délégués** : Société Publique Locale (SPL), Société d'Économie Mixte (SEM) ou autres.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **La Région soutient les opérations d'aménagement de zones d'activités économiques à hauteur de 15% sur le montant des études et travaux** (notamment les aménagements de voies cyclables, les stationnements et les voiries de desserte interne...) plafonnés à 45 000 € pour les études et 800 000 € pour les travaux.



CONTACT

Direction de l'Aménagement du Territoire
Service Aménagement, Santé et Territoires
Vulnérables
02 35 52 57 34



**POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI**

Rénovation urbaine des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- **Améliorer la qualité et le cadre de vie des habitants des quartiers concernés par la géographie prioritaire de la politique de la ville.**

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),**
- **Les établissements publics, bailleurs sociaux, sociétés d'économie mixte (SEM) et associations,** à condition que les opérations s'inscrivent dans un partenariat formalisé avec les collectivités,
- **Les syndicats de copropriété** dont la copropriété est inscrite dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat ou un plan de sauvegarde.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- Dans le cadre d'un projet global de revalorisation du quartier, la Région soutient les opérations d'aménagement d'espaces publics concourant à la gestion urbaine de proximité, de voirie de desserte interne ou de désenclavement du quartier, y compris des voies cyclables : **la subvention est de 40% maximum pour les QIR et autres QPV et de 25% maximum pour les QIN, dans la limite de 1 200 000 € de dépenses par opération.**
- En articulation avec le nouveau programme national de renouvellement urbain porté par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le dispositif d'aide repose sur la mise en place de projets urbains conçus à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville : 62 quartiers (QPV) en Normandie, dont 6 quartiers d'intérêt national (QIN) et 16 quartiers d'intérêt régional (QIR).

Carte disponible sur www.normandie.fr/politique-de-la-ville



CONTACT

Direction de l'Aménagement du Territoire
Service Aménagement, Santé et Territoires Vulnérables
02 35 52 57 34 - politiquedelaville@normandie.fr

**POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI**

Aménagements de Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

QUEL EST L'OBJECTIF ?

Favoriser l'interconnexion entre les modes de transport (bus, car, vélo, voiture) autour d'une desserte ferroviaire ou routière en aménageant des pôles d'échange.

Les aménagements pour le vélo sont généralement les suivants :

- **Réaménagement du parc de stationnement vélo existant et/ou création d'un parc vélo,**
- **Création d'une piste cyclable sur le parvis de la gare.**

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** ayant reçu compétence pour procéder à l'aménagement d'un PEM.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **Subvention entre 50% et 65% maximum du coût HT de l'opération** (plafonné à 1 500 000 € HT) selon si Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM 50%) ou pas (non AOM 65%).
- **Une bonification de 10% est prévue dans le cadre de la démarche Territoire durable 2030 ou bénéficiant d'une ville moyenne**

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- **Pôles d'échanges en lien avec le transport régional** sur l'ensemble des arrêts ferroviaires et sur les arrêts routiers dits prioritaires.
- **Gratuité des stationnements créés ou réaménagés aux abords des gares,** pour les usagers du transport régional.



CONTACT

Direction Mobilités & Infrastructures
Service Infrastructures et Etudes
02 35 52 56 41

**POUR EN
SAVOIR +
CLIQUER ICI**

Stationnements vélo

dans les gares et les PEM
financés par la Région Normandie



ELBEUF-SAINT-AUBIN

Votre service abris vélo

VOUS VENEZ À LA GARE EN VÉLO ?

Il existe **plusieurs abris vélos sécurisés SNCF** en Normandie (voir carte)

Le service est accessible à tous les détenteurs d'une carte Atomod, deux formules sont proposées :

La formule trimestrielle

3€

La formule semestrielle

5€

VOUS ÊTES ABONNÉ ANNUEL TEMPO ?

Le service est accessible gratuitement sur demande !

Toutes les informations sur :

www.ter.sncf.com/normandie/gares/nos-services/nouvelle-offre-abris-velo

LÉGENDE

Stationnements vélos subventionnés via le dispositif Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM)

Abris vélos sécurisés SNCF financés par la Région

Autres gares

Réseau ferré normand





FOCUS

Train + vélo, le tandem gagnant

- **La Région participe au financement de trains régionaux équipés d'emplacements adaptés pour les vélos.** Ainsi, dans les 330 trains régionaux circulant quotidiennement sur le territoire, les voyageurs peuvent transporter gratuitement leur bicyclette avec eux. Les trains sont désignés par un pictogramme figurant sur les fiches horaires. Ce service est disponible sans réservation dans la limite des emplacements disponibles. L'autorisation de transport à bord est à demander au contrôleur qui gère les disponibilités.
- **Toute une gamme de services complémentaires est proposée aux voyageurs en vélo pour faciliter leurs déplacements :** solutions de stationnement en gare, transports de vélos pliants, locations à l'arrivée... Pour découvrir toutes ces offres, consultez la rubrique Vélo du site :
➤ www.ter.sncf.com/normandie

Futurs Omnéo : accessibles aux vélos

- **Quarante rames Omnéo Premium viendront en 2020 améliorer très nettement la qualité, la rapidité et la fiabilité des trajets Intercités en Normandie.** Affectés aux axes Paris-Rouen-Le Havre, Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Trouville/Deauville, ils offriront un confort comparable à celui des TGV. Accessibles aux personnes handicapées, ils seront notamment équipés en wifi, prises électriques, vastes espaces bagages, distributeurs de boissons chaudes... et bien sûr en espaces pour les vélos !



Transporter son vélo sur les réseaux interurbains et urbains

- **Les vélos sont acceptés sous condition sur les réseaux interurbains et urbains.** Contacts pour les lignes routières régionales :
➤ www.transports.normandie.fr

RÉSEAUX INTERURBAINS

- **Calvados**
Bus verts
09 70 83 00 14
transports14@normandie.fr
- **Eure**
Lignes routières régionales
02 22 55 00 10
transports27@normandie.fr
- **Manche**
Manéo
02 22 55 00 10
transports50@normandie.fr
- **Orne**
Cap Orne
02 33 81 61 95
pit.transports@orne.fr
- **Seine-Maritime**
Lignes routières régionales
02 22 55 00 10
transports76@normandie.fr

RÉSEAUX URBAINS

Retrouvez tous les réseaux urbains sur :

- www.commentjyvais.fr/fr/Plans-reseaux-partenaires





À CONNAÎTRE

Comment j'y vais.fr

- Associant 38 réseaux de transports, le portail **Commentjyvais.fr** permet de planifier ses trajets en Normandie en visualisant les différents moyens de transports disponibles (train, car, bus, avion, bateau, tramway, vélo...) pour aller d'un point à un autre.

Site ou appli :

➤ commentjyvais.fr



Accompagner le développement de **maisons du vélo en Normandie**

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Favoriser la pratique du vélo au quotidien et l'évolution des comportements en accompagnant la mise en place de **maisons du vélo**. Celles-ci regroupent un ensemble de services liés au vélo (information, apprentissage/éducation, acquisition/location, stationnement, réparation...). En collaboration étroite avec les intercommunalités, l'objectif est de mettre en synergie les différentes initiatives locales et de mailler le territoire.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les **communes** et leurs groupements,
- Les **associations**,
- Les **microentreprises**.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- **L'étude du dossier s'effectue sur la base de la présentation d'un programme d'actions détaillé avec des projets précis.** Les projets présentant une démarche complète d'accompagnement au changement et qui s'inscrivent dans un écosystème de mobilité et de développement durable sont privilégiés.



CONTACT

Direction Energie, Environnement
et Développement Durable (DEEDD)
Service Energie Renouvelable
02 31 06 98 27



Emergence ESS Coopérative

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Il s'agit d'accompagner la création ou la reprise d'entreprise par les salariés sous forme de SCOP ou de SCIC et d'encourager le développement du statut coopératif.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les personnes physiques créant une coopérative ou les salariés d'une entreprise reprenant celle-ci sous forme coopérative.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- La Région accorde aux salariés-sociétaires une aide financière équivalente à leur apport au capital. Au moins un tiers des salariés de la nouvelle société, doit participer. Une participation minimum de 1 000 € par salarié-sociétaire est demandée. Les apports en fonds propres sont plafonnés à 5 000 € par salarié et à 100 000 € par SCOP/SCIC. Ce montant peut être déplafonné sous certaines conditions.
- Une attention particulière est portée aux projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable : transports, mobilités, matières premières, bâtiment, énergie, éducation à l'environnement.



CONTACT

Direction Economie, Enseignement Supérieur,
Tourisme, Recherche et Innovation (DEESTRI)
Service Economie Sociale et Solidaire
02 31 06 95 11



POUR EN SAVOIR +
CLIQUER ICI

Emergence ESS

QUEL EST L'OBJECTIF ?

- Le but est d'accompagner la création et/ou le développement d'entreprises sociales et solidaires afin de créer un écosystème favorable sur le territoire normand.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les associations,
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : ateliers et chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), groupements d'employeurs inter associatifs (GEIA), EI et ETTI sous forme commerciale,
- Les coopératives (SCIC, SCOP et CAE),
- Les entreprises sociales disposant de la qualité d'entreprises de l'ESS.

COMMENT INTERVIENT LA RÉGION ?

- Ce dispositif permet de bénéficier d'un apport financier pour une étude de faisabilité avant la création de l'entreprise. Il propose un soutien financier complémentaire au moment de la création.
- Phase Initiative (en amont de la création) : cofinancement d'une étude de faisabilité plafonnée à 20 000 €. Phase création (2 ans) et développement : jusqu'à 40 000 € selon la nature du projet.
- Une attention particulière est portée aux projets s'inscrivant dans une démarche de développement durable : transports, mobilités, matières premières, bâtiment, énergie et éducation à l'environnement.



CONTACT

Direction Economie, Enseignement Supérieur,
Tourisme, Recherche et Innovation (DEESTRI)
Service Economie Sociale et Solidaire
02 31 06 95 11



POUR EN SAVOIR +
CLIQUER ICI



FOCUS

3 structures qui encouragent et accompagnent au quotidien la pratique du vélo...

- **La Maison du Vélo à Caen propose divers services et activités tels que : réparation, location, consigne, aide à la pratique, animations.** On y trouve un atelier qui permet de bricoler soi-même son vélo dans un esprit de convivialité et d'échanges. Des vélos hors d'usage collectés dans les déchetteries y sont également recyclés puis revendus à des tarifs très abordables, retrouvant ainsi une nouvelle vie. Financé dans le cadre du dispositif de soutien aux maisons du vélo (voir p. 27).

➤ www.maisonduveLocaen.fr

- **Guidoline est une association rouennaise qui fédère plus de 5 000 adhérents.** Elle propose régulièrement des animations autour du vélo. Elle met à disposition de ses membres un atelier où ils peuvent apprendre la mécanique. De même qu'un espace café où ils peuvent échanger et partager. Financé dans le cadre du dispositif Emergence ESS (voir p. 29).

➤ www.guidoline.com

- **Lauréate en 2018 de l'appel à projets Soutien à l'innovation dans les quartiers de la Région Normandie, la plateforme mobilités ALFA située à Vernon propose divers services pour accroître la mobilité des publics en situation difficile :** transport à la demande, auto-école sociale, mise à disposition de véhicules... Elle a été distinguée notamment pour les services innovants suivants : apprentissage du code de la route via des tablettes tactiles, ateliers de mobilité active et douce, simulateur de 2 roues.

➤ www.association-alfa.fr



Contacts utiles

ADEME NORMANDIE

Champs d'activité : mobilité durable, énergies, qualité de l'air, aménagement du territoire
02 31 46 89 63 (site de Caen),
02 32 81 93 12 (site de Rouen)

➤ <https://normandie.ademe.fr>

ADRESS NORMANDIE

Champs d'activité : économie sociale et solidaire
06 85 79 84 16

➤ www.adress-normandie.org

AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (ARE) NORMANDIE

Champs d'activité : mobilité durable
02 35 15 78 13

➤ www.are-normandie.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Champs d'activité : coordination Plan régional santé-environnement 2017-2021
02 32 18 32 30

➤ www.ars.normandie.sante.fr

AGENCE D'URBANISME DE CAEN MÉTROPOLÉ (AUCAME)

Champs d'activité : urbanisme, aménagement du territoire
02 31 86 90 27

➤ www.aucame.fr

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE (AURH)

Champs d'activité : urbanisme, aménagement du territoire

02 32 74 91 51

➤ <https://www.aurh.fr>

CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

Champs d'activité : économie sociale et solidaire

02 35 63 50 05

➤ www.essnormandie.org

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NORMANDIE (DREAL)

Champs d'activité : aménagement du territoire, mobilité durable

02 35 58 65 09

➤ www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

SNCF MOBILITÉS

Champs d'activité : mobilité du quotidien (trains et cars SNCF)

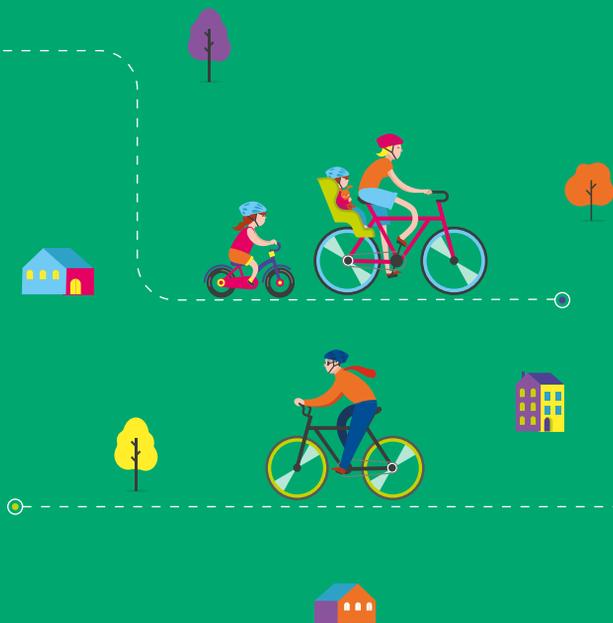
09 88 83 74 88

➤ www.sncf.com

AUTRES PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS

à consulter sur

➤ <https://www.are-normandie.fr/publications/mobilite-durable-annuaire-des-acteurs-normands/>



RÉGION
NORMANDIE

SITE DE CAEN

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 Caen Cedex 1
Tél. : 02 31 06 98 98
Fax : 02 31 06 95 95

SITE DE ROUEN

5, rue Robert Schuman
CS 21129 - 76 174 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 52 56 00
Fax : 02 35 52 56 56